

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1901

présenté par
Mme Sas, M. Lahais, Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Simonnet, M. Amirshahi,
Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet,
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,
M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42
ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	18 950 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	18 950 000	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	18 950 000	18 950 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les député.es du groupe écologiste et social demandent l'augmentation des crédits alloués au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Le CEREMA apporte une expertise indépendante et un soutien à l'État et aux collectivités territoriales dans de nombreux domaines : environnement, transports et infrastructures, prévention des risques, urbanisme et logement, mer, énergie, etc. Il est un opérateur indispensable à la planification de la bifurcation écologique. Nous avons plus que jamais besoin d'une expertise d'ingénierie publique alors que l'augmentation des catastrophes en fréquence et en intensité, du fait du réchauffement climatique, a des effets dévastateurs. Le CEREMA va notamment jouer un rôle important dans l'adaptation au changement climatique puisque dans le nouveau projet stratégique de l'établissement, il est indiqué que son activité pour accompagner les territoires dans leur adaptation doit être renforcée. La présence de l'établissement sera donc renforcée dans les territoires et en particulier dans les Outre-mer. Pour que le CEREMA puisse mener à bien ses missions dans un contexte d'intensification des conséquences du changement climatique, il est nécessaire qu'il dispose de suffisamment de postes. Or le Président de la République et ses Gouvernements successifs ont supprimé de nombreux postes depuis 2017. En LFI 2017, il y avait 2899 postes contre 2520 dans le PLF 2025 : le Président de la République et ses Gouvernements ont donc supprimé 379 postes au CEREMA. Les député.es du groupe écologiste et social s'opposent à la logique austéritaire et aux suppressions de postes dans le

champ de l'écologie.
Considérant un coût moyen de 50 000 € par emploi, il est proposé de ponctionner 18,95 millions d'euros en CP et en AE de l'action 52 « Transport aérien » du programme 203 « Infrastructures et services de transport » vers l'action 11 du programme 159 « Expertise Information géographique et météorologie ». Les député.es signataires appellent le Gouvernement à lever le gage. Un amendement similaire a été déposé par la députée C. Lejeune en Commission du Développement Durable.